

**COMMUNIQUE DES TROIS CHAMBRES CONSULAIRES :
CCIM- Chambre des Métiers-Chambre d'Agriculture**

La population et les entreprises martiniquaises subissent une fois de plus les conséquences d'un blocage des installations portuaires en raison d'un conflit social concernant le secteur de la Manutention.

Cette façon de procéder est inacceptable.

Elle fait subir à nos ressortissants, importateurs, exportateurs, artisans, agriculteurs les conséquences d'un conflit qui leur est totalement étranger, et contribue à fragiliser un tissu d'entreprises déjà largement en difficulté.

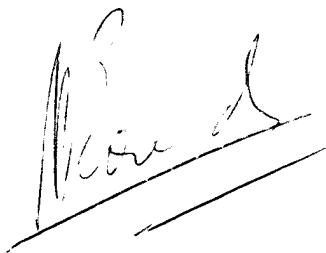
Par ailleurs, ce coup de force intervient à un moment clef de l'histoire du Port, puisque se décide en cette année 2011 la carte des futurs ports d'éclatement de la Caraïbe : dans cette compétition aux enjeux fondamentaux pour les générations à venir, la Martinique a toutes ses chances pourvu qu'un consensus général se fasse autour de la compétitivité et de la stabilité de son exploitation portuaire.

Dès lors, tout en respectant les droits légitimes de toute catégorie professionnelle à négocier ses dispositions salariales, nous appelons les responsables Dockers à faire preuve de responsabilité et à retrouver une attitude de revendications raisonnable dans le contexte économique actuel, tout en s'interdisant les positions de blocage du Port que la population et les entreprises importatrices et exportatrices ne sauront davantage tolérer.

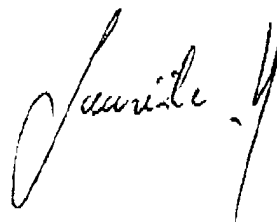
Les Compagnies Consulaires, soucieuses de la sauvegarde économique des milliers de professionnels qu'elles représentent, déterminées au maintien de l'activité et de l'emploi, rappellent solennellement leur attachement intransigeant à la libre circulation des marchandises, droit minimal auquel les entreprises martiniquaises ne sauraient renoncer.

Fort de France, le 8 février 2011.

Manuel BAUDOUIN
Président de la CCI



Hervé LAUREOTE
Président de la Chambre
Des Métiers



Louis-Daniel BERTOME
Président de la Chambre
d'Agriculture.

